



C'est une lettre patente du roi Louis XV datée du 6 juin 1768 qui entérinait la demande des Brivistes de mettre en place une foire franche le 17, 18 et 19 juin établie sur la Guierle.

L'origine des foires franches de Brive

Cette création d'une foire d'importance ne manquait pas d'arguments : « C'est la saison la plus propre à y attirer les étrangers et à y faire le commerce des bestiaux et surtout celui des chevaux... Le mois de juin est le terme de la tonte des laines, la durée de cette foire y attireroit les laines du Quercy et du Périgord, »

Le lieu, semblait lui aussi idéal notamment pour abreuver veaux et chevaux, objets d'un commerce juteux : « puisqu'il y a au bord de la rivière qui en baigne les murs, un emplacement public qui est une vaste étendue... ». La Guierle servait depuis longtemps pour cette raison pour d'autres foires et marchés de moindre importance.

Souhaitant développer l'économie de la ville, quelques Brivistes éclairés, membres de la société d'agriculture, sollicitèrent ainsi l'appui de Turgot, alors Intendant du Limousin pour la création d'une foire exempte des droits d'octroi et ainsi favoriser la liberté du commerce. De nombreux obstacles jonchèrent le chemin qui devait conduire le roi à autoriser la foire. Notamment les « fermiers » chargés de récolter l'octroi à l'entrée de la ville et qui ne voyaient pas d'un très bon œil, une éventuelle perte de bénéfice.



La première foire eut lieu au mois de juin 1768. En 1787, on déplaça cette date au mois de mai car les paysans étaient trop occupés à couper foins et seigles à cette période. Si par la suite les dates changèrent encore pour le mois de juin, ces foires conservèrent leurs noms de franchises, mêmes si les franchises disparurent avec la Révolution.

Le saviez-vous

Avant la Révolution, c'est à son de trompes que les consuls annonçaient les dates des foires et marchés à tous les carrefours de la ville. La première foire connue à Brive date de 1241 !

L'octroi : C'est en 1333 que la ville de Brive met en place cette contribution indirecte pour subvenir à l'entretien de ses murailles. L'octroi est une taxe sur les produits importés à l'intérieur des murs de la cité. L'octroi disparut officiellement en France en 1943.

Les foires franches eurent toujours beaucoup de succès :

Ainsi avant la Révolution, les almanachs la considéraient comme une des foires les plus importantes du royaume. Plus tard, en 1905, un article du journal *La Croix de la Corrèze* signale que plus de 140 wagons furent nécessaires à l'acheminement de 7500 visiteurs des foires franches !

Aujourd'hui les foires franches après presque 250 années d'existence restent un des moments forts de la vie de notre cité mais les manèges ont remplacé les marchands de laines et de bestiaux !

Textes et images : archives municipales